

CHAIGNAY

Six moutons retrouvés morts et quatre blessés après une attaque

Dans la nuit du 3 au 4 janvier, plusieurs moutons ont été attaqués à Chaignay. Certains sont morts. Comme à chaque fois après ce type de faits, des questions se posent sur le genre d'animal qui pourrait être responsable.

Dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 janvier, plusieurs moutons ont subi une attaque dans la commune de Chaignay (communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon). Le bilan fait état de six bêtes tuées, quatre blessées et trois qui ont disparu », selon Frédéric Marcouyoux, un habitant de Vernot, gérant de la ferme l'Escargot bourguignon, qui possède environ une cinquantaine de moutons qui vont parfois paître à Chaignay.

« J'ai retrouvé des cadavres... »

« Lundi 4 janvier, j'ai retrouvé des cadavres de moutons, d'autres qui étaient blessés, et d'autres encore qui n'avaient pas été touchés », explique Frédéric Marcouyoux. Concernant les morts et les blessés, « ça nous



Plusieurs bêtes ont été retrouvées sans vie. Photo DR

peine », ajoute-t-il. « Afin de prévenir de ce qu'il s'était passé, nous avons pris contact avec la mairie, les gardes forestiers, les sociétés de chasse ou encore l'Office français de la biodiversité de

Côte-d'Or (OFB 21). »

Ainsi, dès le lundi, des agents de l'OFB 21 se sont rendus sur place pour effectuer des constatations afin d'identifier le type de prédateur en cause. Comme à chaque

fois après ce type d'attaques, des suspicions apparaissent autour du ou du ou des éventuels auteurs. Chien errant ? Loup ? Un autre animal ? À ce stade, toutes les hypothèses sont possibles.

Blagny-sur-Vingeanne : la piste du loup ni confirmée, ni écartée

Il y a quelques semaines, mercredi 16 décembre 2020, une dizaine de moutons étaient retrouvés morts dans le pré de Jean-Paul Perron, un « éleveur amateur » à Blagny-sur-Vingeanne. Localement, plusieurs riverains avaient tout de suite désigné le loup comme pouvant être le « coupable ». Dès le lendemain, des agents de l'OFB 21 s'étaient rendus sur les lieux de l'attaque, afin de procéder à des prélèvements visant à déterminer l'animal. La piste du loup était une parmi d'autres.

Les résultats ont été connus lundi 11 janvier. « La Direction départementale des territoires (DDT) confirme que l'expertise conduite suite à l'attaque du 16 décembre 2020 à Blagny-sur-Vingeanne n'a pas conclu formellement à la responsabilité du loup, mais n'a pas pu l'écartier », indique la préfecture de la Côte-d'Or. Le doute reste donc de mise. Il est important de rappeler que le loup appartient à la catégorie des espèces protégées. La destruction d'une espèce protégée peut valoir une peine maximale de deux ans de prison et de 150 000 € d'amende.

Vincent LINDENEHER

Prédation du loup : 45 communes de Côte-d'Or plus exposées que les autres

En Côte-d'Or, 45 communes sont classées en cercle 2 en matière de prédation du loup, à savoir ces zones « où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours », rappelle le ministère de l'Agriculture. Ces villes et villages sont précisés dans un arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 délimitant, pour l'année 2021, « les communes du département de la Côte-d'Or dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation (loup) peut être mis en œuvre ».

Les critères

Cet arrêté considère plusieurs éléments pour effectuer son classement : « La situation dans certains départements limitrophes à la Côte-d'Or en matière de délimitation des communes ou parties de communes où "l'Opéder (*) grands prédateurs" s'applique ou peut s'appliquer » ; les données 2019 et 2020, en Côte-d'Or, de « dommages constatés aux troupeaux domestiques pour lesquels la responsabilité du loup n'a pas été écartée ».

Toutes les autres communes du département sont classées en cercle 3, à savoir,



Une attaque contre des moutons s'était produite dans la nuit du 5 au 6 décembre 2020, à proximité des voies TGV, à Manlay. Photo archives LBP/Nicolas BOFFO

« zones possibles d'expansion géographique du loup où des actions de prévention sont encouragées du fait de la survenue possible de la prédation par le loup à moyen terme », d'après le ministère de l'Agriculture.

► **Les communes** : Arrans, Magnien, Saint-Didier, Asnières-en-Montagne, Manlay, Saint-Germain-de-Modéon, Beaune, Marchesceuil, Saint-Martin-de-la-Mer, Bessey-en-Chaume, Mavilly-Mandelot, Saulieu, Bouze-lès-Beaune, Molesme, Savigny-lès-Beaune, Champeau-en-Morvan, Molphey, Savoisy, Channay, Montbard, Sincéy-lès-Rouvray, Courcelles-Frémy, Montberthault, Thoisy-la-Berchère, Dompière-en-Morvan, Montlay-en-Auxois, Thoste, Fontaines-lès-Sèches, Nantoux, Verdonne, Griselles, Nesle-et-Massoult, Vertault, La Roche-en-Brenil, Nicey, Viévy, Lacour-d'Arcenay, Planay, Villargoix, Laignes, Pomard, Villedieu, Liernais, Rouvray, Voudey.

(*) Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation.